



Dijon, le 4 juillet 2013

Section académique de Dijon
Le Secrétariat académique

Madame Le Recteur

Suite aux demandes unanimes de toutes les organisations syndicales depuis 2009, cette année voit le retour d'un groupe de travail d'affectation des TZR en juillet.

Pourtant, pour deux raisons, il risque fort de ne pas aboutir aux finalités poursuivies : l'amélioration des affectations des TZR.

La première revêt un caractère national et est liée aux conditions d'emploi et d'affectations des admissibles aux concours 2013-2 qui vont très largement paralyser les affectations des TZR en Côte d'Or principalement en retirant du pot commun des BMP, un nombre important de supports.

La seconde est le fait d'une politique rectorale de dialogue social à l'opposé de ce que nous défendons. Nous ne saurions accepter de travailler sur les affectations sans documents préparatoires, sans autres règles que le critère d'éloignement et la continuité pédagogique. C'est pourtant cette position qui est défendue par le rectorat.

Nous défendons l'idée que les TZR ont droit aussi à une ou des affectations choisies et volontaires sous le contrôle d'une instance paritaire. C'est un moteur important de satisfaction individuelle et d'efficacité professionnelle.

Pour que les élus du personnel puissent jouer pleinement leur rôle dans ce groupe de travail, le rectorat doit cesser ce jeu de dupe consistant à remettre en place une instance et œuvrer pour qu'elle devienne une coquille vide.

Nos organisations syndicales demandent donc, pour le prochain GT du 12 juillet :

- La liste des tous les BMP non réservés pour les contractuels M1/M2
- La liste de toutes les préférences des TZR
- L'établissement de critères de classement des demandes : pour nous, seul le barème peut jouer ce rôle.

Nous demandons que les préférences soient, pour l'ensemble des collègues TZR, étudiées lors de ce groupe de travail paritaire dans le respect du barème prenant en compte la réalité des situations individuelles, familiales et professionnelles.

En outre, si comme nous le craignons, peu d'affectations seront prononcées au soir du 12 juillet, nous réitérons notre demande de réunir un second groupe de travail avant la rentrée. Pour ce faire, nous souhaiterions connaître l'ensemble des supports réservés laissés vacants à l'issue des opérations d'affectations des contractuels M1-M2.

Nous demandons que les affectations des TZR appartenant aux différents corps ne soient pas examinées au sein d'une seule commission.

Pour la section académique du SNES-FSU
Pascal Meunier